

Affiché et publié le 15 octobre 2022

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 08 OCTOBRE 2022
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 1^{er} octobre 2022

Étaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU - Thérèse POYET

Ont donné procuration : Agnès MARION à Laurent BERNARD – Léa BOYER à Thérèse POYET

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à : 23 heures.

DELIBERATION DE_2022_040 - Lotissement - détermination du prix au mètre carré des lots
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_041 - Lotissement "Chez Bouzou" convention de financement avec le SIEG pour les travaux d'éclairage public
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_042 - Lotissement "Chez Bouzou" - alimentation basse tension des 3 lots
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_043 - Demande d'achat de terrain sectional à Pommier par Madame Suzanne CASTIGLIONI
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_044 - Demande d'achat de terrain sectional à Pommier par Mesdames Claire JEANNEAU, Anne SABATIER et Marietta MIGNET
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_045 - Délibération modificative - achat d'un godet multiservice
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_046 - Coupe de bois 2023 – proposition d'annulation par l'ONF pour raisons sanitaires
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2022_047 - Décisions modificatives
Délibération approuvée à l'unanimité

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 20 août 2022 conformément aux prescriptions des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,
Laurent BERNARD.

